



Le Parc national de la Vanoise recrute le chef de secteur de Haute-Tarentaise

IDENTIFICATION DU POSTE

<i>Intitulé du poste</i>	Chef de secteur
<i>Nature du poste (administratif, technique)</i>	Ingénieur ou agent de catégorie A

AFFECTATION, PRESENTATION DU SERVICE

<i>Service d'affectation</i>	Secteur de Haute Tarentaise. Communes de Val d'Isère, Tignes, Villaroger, Sainte-Foy Tarentaise, Sées, Montvalezan, Landry et Peisey-Nancroix et pour partie : Bourg-Saint-Maurice, La Plagne-Tarentaise.
<i>Mission principale du service</i>	Le secteur correspond à l'unité territoriale de base de gestion du parc national tant pour le cœur que l'aire d'adhésion. Il a pour objectif, en assurant des relations de proximité avec les collectivités et les partenaires, de mettre en œuvre sur ce territoire la politique du parc dans tous ses domaines de compétence : surveillance et gestion, connaissance, sensibilisation à l'environnement et développement durable.
<i>Composition du service (effectif)</i>	Effectifs permanents : un chef de secteur, un technicien patrimoine naturel adjoint au chef de secteur, un technicien agriculture-charte adjoint au chef de secteur, un technicien tourisme-animation, 7 agents techniques gardes-moniteurs, une secrétaire Effectifs temporaires : ouvriers, hôtesse, gardes animatrices RNN, animatrice nature et éventuellement services civiques et stagiaires à certaines saisons (principalement l'été), agents temporaires chargés de projets
<i>Positionnement de l'agent dans l'organigramme du service, (affectation, relations hiérarchiques)</i>	Le chef de secteur est placé sous l'autorité hiérarchique directe de la directrice de l'établissement et participe au Comité de direction élargi. Il entretient des relations fonctionnelles avec les chefs de pôle du siège. Il est placé sous l'autorité du Procureur de la République pour les missions de police (s'il est commissionné) et veille à l'application de la politique pénale de l'établissement sur le secteur.
<i>Relations fonctionnelles</i>	En interne : directrice et directeur adjoint, secrétaire général, cheffes de pôles et chargés de mission afin de mettre en œuvre les politiques thématiques de l'établissement. Relations de proximité géographique avec le secteur de Haute-Maurienne et Pralognan. En externe : le chef de secteur est l'ensemblier des relations avec les partenaires locaux : communes et intercommunalités, habitants, offices du tourisme, agriculteurs et autres acteurs socioprofessionnels, usagers et monde associatif, ainsi que le Procureur de la République et ses services au titre des missions de police.



<i>Affectation territoriale (siège, antenne, secteur...)</i>	Secteur de Haute Tarentaise, commune de Bourg-Saint-Maurice. Un logement à Peisey-Nancroix pourrait être mis à la disposition du chef de secteur (sauf statut particulier, le logement fera l'objet d'un bail et d'un loyer).
<i>Résidence administrative</i>	Bourg-Saint-Maurice

MISSIONS ET ACTIVITÉS	
<i>Définition du poste: (Mission principale, objectifs du poste)</i>	Le chef de secteur coordonne et s'assure de l'atteinte des objectifs de l'établissement, avec les moyens qui lui sont alloués, sur son secteur. Il assure la représentation locale du Parc, les relations avec les collectivités et partenaires, pilote l'équipe du secteur et les relations avec les services du siège.
<i>Missions et activités du poste</i>	<p>Mission 1 : Coordonne les activités, gère et anime le secteur, assure le lien avec les acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organise et anime le travail du secteur en planifiant et coordonnant l'ensemble des activités, organise les réunions de secteurs ; veille à l'équilibre des missions par l'application de la stratégie territoriale d'intervention du COB, et assure un lien étroit avec les acteurs du territoire, en particulier les élus locaux, • assure le lien avec la direction, et les pôles du siège, avec l'appui de ses adjoints • gère le personnel (planning, congés, fixation des objectifs et évaluation annuelle des agents, bilan des activités, formation), permanent comme temporaire (hôtesses, ouvriers, animateurs), • participe à la vie de l'établissement : CODIR élargi, groupes de travail... • veille au respect des consignes de sécurité par les agents et les fait appliquer, • supervise l'intendance du secteur et sa gestion financière et comptable, • valide et le cas échéant rédige les avis du secteur, • participe en relation avec la mission « aménagement-urbanisme » à l'élaboration et au suivi des avis concernant des dossiers d'urbanismes et autres travaux en cœur de Parc, • conserve une disponibilité de terrain pour la connaissance du territoire et la bonne appréciation des risques et enjeux. <p>Mission 2 : Coordonne sur le secteur la mise en œuvre de la charte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assure sur le secteur le suivi de la bonne mise en œuvre des actions identifiées dans le plan d'actions pour le cœur de parc 2018-2020 de l'établissement, en s'appuyant sur les techniciens du secteur et les pôles du siège, et coordonne l'appui du secteur aux partenaires locaux et les relations avec les collectivités et leurs groupements, assure l'exécution de la convention d'application pour la commune de Peisey-Nancroix en s'appuyant sur le technicien adjoint agriculture-charte, contribue au suivi et à l'évaluation de ce plan d'actions, • contribue à la préparation des épisodes d'adhésion à la charte, • assure, en coordination avec le siège, le suivi, le cas échéant, des conventions d'application de la charte, • assure une fonction de chef de projet en accord avec la cheffe de pôle sur des actions identifiées.



MISSIONS ET ACTIVITÉS

Mission 3 : Organise la protection du milieu naturel

- Organise la surveillance du territoire et est amené à y participer, coordonne les missions de police de l'environnement et veille à l'application de la politique définie avec le parquet,
- assure la mise en œuvre des délégations de la directrice en matière d'autorisations de l'établissement (circulation, survol, etc.),
- fait appliquer les directives du parc, veille au respect des décisions d'autorisation, assure une veille sur la réglementation au niveau local (arrêtés des maires, etc.).

Mission 4 : -Décline le programme de l'établissement en matière de gestion des bâtiments et infrastructures

- S'assure du contrôle de l'état des sentiers et de la signalétique, propose les opérations de gestion et d'amélioration auprès des techniciens concernés et définit la programmation de l'équipe d'ouvriers, en lien éventuel avec l'autre chef de secteur de la vallée et les techniciens concernés,
- participe à la consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement concernant le secteur,
- assure la valorisation des refuges du PNV sur son secteur : programme d'animations, signalétique, ouverture, etc., en lien avec le pôle concerné.

Mission 5 : Met en œuvre la feuille de route « connaissances »

Il s'appuie pour ces missions sur le technicien patrimoine naturel du secteur qui organise les missions en lien en concertation avec les chargés de mission du siège pour :

- assurer les missions de prospection et de suivi des espèces et milieux, la veille écologique, les inventaires et suivis,
- organiser le cas échéant, l'appui aux collectivités et partenaires en matière d'expertise patrimoniale (dont le patrimoine culturel et les paysages) et de préservation, notamment en préalable aux aménagements,
- assurer pour le compte de l'État la gestion des réserves naturelles nationales de la Grande Sassièrre, Tignes-Champagny et La Bailletaz, en s'appuyant sur la technicienne Patrimoines naturels en charge des RNN.

Mission 6 : Met en œuvre la feuille de route « agriculture »

Il s'appuie pour ces missions sur le technicien agriculture du secteur qui organise les missions en lien avec le chargé de mission du siège

Mission 7 : Organise les missions d'accueil, d'information et d'éducation à l'environnement

En lien avec le technicien tourisme/animation du secteur, le chef de secteur assure :

- l'élaboration d'un programme d'accueil et d'animation saisonnier, suivi des hôtesses d'accueil, relations avec les OT,
- le développement et l'organisation des activités d'accueil, d'information et d'éducation à l'environnement et au développement durable, pour le grand public et les scolaires,
- la présence du parc dans l'information locale (OT, médias des collectivités, etc..)
- le suivi du programme d'exposition et de la muséographie des lieux d'exposition du parc,
- le développement de l'interprétation de terrain,
- la veille sur l'intégration du parc au niveau local.



MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	<p>Mission 8 : Promotion du territoire</p> <p>Il relaie localement les actions en matière de développement touristique initiées par le pôle Valorisation-Communication.</p> <p>Il transmet l'ensemble des éléments du secteur méritant d'intégrer un outils de communication de l'établissement (brève, animations, actualités liées au patrimoine naturel ou culturel, etc.)</p>
<i>Intérêt, difficultés, contraintes du poste</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteur privilégié des collectivités au niveau local, • veille à la bonne coordination et information réciproque entre le secteur, et le siège, le chef de secteur jouant le rôle d'ensemblier sur le secteur pour une bonne cohérence de l'action de l'établissement et des relations avec les partenaires, • rôle de garant de l'application des règles de sécurité par les agents et personnels saisonniers.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
<p>La charte du parc a été approuvée en avril 2015 et n'a donné lieu qu'à deux adhésions sur 29 communes concernées. Dans ce contexte, un audit-médiation a été engagé pour identifier des pistes de progrès de nature à permettre de renouer le dialogue avec les collectivités. Les conclusions ont été remises et l'ensemble des parties prenantes s'attelle à mettre en œuvre le plan d'actions présenté en février 2017.</p> <p>Sur le secteur de Haute Tarentaise, la commune de Peisey-Nancroix a adhéré à la charte ; rapprochement en cours de Landry et Peisey-Nancroix pour fusion dans une commune nouvelle. Le cœur couvre une surface très importante du secteur. Le chef de secteur aura pour priorité de retisser du lien avec les communes, les socioprofessionnels, en portant des projets concrets avec les partenaires locaux et les habitants.</p> <p>Le secteur doit prendre en compte une spécificité, à savoir l'existence d'un domaine skiable en cœur de parc sur le massif de la Grande Motte.</p>

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE	
<i>Savoirs (connaissances théoriques et pratiques)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'administration publique, la connaissance du contexte local serait un avantage • compétences naturalistes, • connaissances réglementaires (droit de l'environnement, urbanisme).
<i>Savoir-faire (technique et méthodologique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de management d'équipe, • pratique du terrain en milieu montagnard, dont activités hivernales (ski de randonnée) • techniques d'animation et de communication en public, • techniques de médiation territoriale, négociation et gestion des conflits, • techniques d'interpellation, • gestion de projets, • gestion budgétaire, • bureautique.



<i>Savoir-être (attitudes et comportement attendu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt fort pour la culture montagnarde et souhait fort d'intégration à la vie locale, • autonomie, • adaptabilité, • rigueur organisationnelle, • ouverture, capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse, diplomatie, • force de conviction, sens pratique, • réactivité, • aptitude au travail en équipe, • polyvalence.
--------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tendances d'évolution	
<i>Facteurs clés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 seconde session d'adhésion des communes du territoire à la charte, • pratique hivernale du ski hors piste en cœur de Parc, • tensions liées à la colonisation par le loup. 	<i>Incidences sur le poste et ses missions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • rôle de médiation territoriale dans la perspective de renouer le dialogue avec les collectivités locales, • rôle de gestionnaire de projets pour reconstruire le dialogue sur des bases concrètes.

Procédure de recrutement	
<i>Contact</i>	Eva Aliacar, directrice : 04 79 62 89 95 Laurent Charnay, secrétaire général : 04 79 62 89 67 / 06 24 68 29 10 Thierry Arsac, chef de secteur : 04 72 07 02 70
<i>Envoi des candidatures</i>	A adresser à l'attention de Mme la directrice du Parc national de la Vanoise : <ul style="list-style-type: none"> • par voie postale au 135 dur Docteur Julliand – 73 000 Chambéry et • par courriel à secretariat@vanoise-parcnational.fr et eva.aliacar@vanoise-parcnaitonal.fr
<i>Délai de réponse</i>	Candidature à adresser au plus tard le 28 mai 2018 Entretiens prévus le 15 ou le 18 juin 2018, à Peisey-Nancroix Prise de poste dans les meilleurs délais, au plus tard le 1 ^{er} janvier 2019

